

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du mardi 16 Mai 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

L'an deux mille vingt et un le seize mai à 20 heures 31

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSENANS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Masson Laurent, Maire

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents : V. TRESY, D. MONNIER, L. MASSON, C. GAUBERT, I. LELIARD, S. FAGOT, R. BRUN;

Date de convocation :

10/05/2022

Date d'affichage :

17/05/2022

Absents : P. MIDOL, J. BESANCON

Secrétaire de séance : Julie BESANCON

OBJ. : Plan de découpage suite à alignement RD257

Considérant les travaux d'établissement de l'arrêté d'alignement du département concernant la RD257
Considérant les propositions de découpage effectuées ainsi que les propositions de répartition suite à la création de nouvelles parcelles en bordure de la RD257

Le Conseil, à l'unanimité,

Refuse l'option de récupérer la totalité des nouvelles parcelles

Décide que le Département effectuera en direct la vente des nouvelles parcelles aux riverains concernés

Déclare acheter à l'euro symbolique les parcelles n'étant pas été vendues aux riverains

Valide le plan de découpage joint à la présente délibération

Déplace les boîtes aux lettres sur la parcelle notée 'c', du domaine public

Inclus dans les clauses notariées le droit de servitude de la commune pour les réseaux d'eau et d'égout, et l'obligation d'informer la mairie avant tout travaux concernant ces parcelles

Rajoute à l'indivision FAIVRE la clause particulière de propriété et donc d'entretien de la grille d'égout situé sur la parcelle notée 'b', s'ils acquièrent cette parcelle

Autorise le maire à signer tout document s'y afférent.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, MASSON Laurent

